

## Agent de gardiennage

### Autres appellations

Agent de gestion, Concierge, Employé d'immeuble, Gardien d'immeuble, Régisseur

### Définition

Garde les immeubles d'habitation et les locaux afférents (garage, sous-sol). Informe et renseigne les usagers locataires ou copropriétaires, reçoit et satisfait les requêtes. Nettoie les parties communes (escaliers, paliers, ascenseurs...) et sort les poubelles, réalise les travaux courants d'entretien et de réparation, effectue des petits travaux de bricolage (serrurerie, électricité, plomberie...). Peut aussi prendre en charge l'entretien d'espaces verts. Participe à la surveillance et la sécurité des bâtiments.

### Conditions générales d'exercice

L'activité se partage entre des permanences à l'intérieur des locaux (loge...). Elle nécessite une grande disponibilité vis-à-vis des habitants, visiteurs ou des usagers et des multiples allées et venues effectuées pour la réalisation de travaux d'entretien. Les horaires sont variables selon les établissements. Les employeurs essaient d'éviter les astreintes les dimanches et jours fériés.

### Formation et expérience

L'exercice de cet emploi/métier nécessite de plus en plus d'être possesseur d'une formation de base (niveau V, CAP Gardien d'immeubles) qui permet notamment d'assurer la réalisation des tâches administratives consécutives à l'évolution du métier.

### Compétences de base

- Recevoir les locataires ou copropriétaires, répondre à leurs requêtes.
- Informer les habitants et visiteurs.
- Vérifier le fonctionnement des installations techniques (ascenseur, chauffage, installation électrique).
- Contrôler les actions réalisées sur l'immeuble par le personnel de l'entreprise ou un prestataire extérieur.
- Faire un suivi général des activités de la journée.

### Compétences associées

- Posséder des notions en électricité, menuiserie, serrurerie, peinture...

### Capacités liées à l'emploi

*L'emploi/métier requiert d'être capable de :*

- Etre polyvalent et autonome.
- Appliquer des règles de sécurité strictes.
- Entretien des échanges positifs avec les usagers.
- Faire preuve de disponibilité et de discrétion.
- Respecter la vie privée des personnes.

## Spécificités

### Activités spécifiques

- Nettoyage des parties communes (paliers, halls, escalier...) et les abords des bâtiments (trottoirs, cours...).
- Perception des loyers et/ou des charges.
- Visite des logements à louer ou à vendre.
- Etat des lieux.
- Gestion des ordures ménagères (nettoyage des poubelles et de leur local, remplacement, déboucher les conduits...).
- Courrier (distribution de certains plis et colis :sans avis de réception)
- Petits travaux de réfection (plomberie, serrurerie, électricité...).

### Responsabilités exercées

- Encadrement et coordination d'équipe d'entretien.
- Gestion des encaissements (loyers...).
- Gestion des stocks de produits finis.
- Contrôle de l'intervention des entreprises

### Lieu d'exercice de l'activité

- Immeubles d'habitation